



☎ 02.96.26.74.66

🖨 02.96.26.70.73

mairie.stbarnabe@wanadoo.fr

Site internet :

www.saint-barnabe.fr



N° 464

DECEMBRE 2015

Horaires d'ouverture

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h15 à 12h le samedi

LA MAIRIE EST FERMÉE LE MERCREDI

LA LIGNE DU DON
3637
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR

LE DON EN LIGNE
TELETHON.FR

Téléthon
2015

SAMEDI 5 DECEMBRE

A partir de 9h à la

Salle Polyvalente

Nombreuses animations

Le mot du Maire



Mes Chers Concitoyens

Une France Meurtrie...

Dix mois à peine après l'effroyable attaque contre le symbole de la liberté de la presse qu'est "Charlie Hebdo", **la France a été à nouveau victime de terribles attentats le vendredi 13 novembre dernier**, faisant 130 victimes au moment et plus de 350 blessés. Il est clair qu'une génération, un mode de pensée, une façon de vivre ont été visés ce jour-là. Le tribut payé est lourd, très lourd.

Comme vous tous, j'ai été choqué, groggy, profondément meurtri. Puis, comme nous tous, parce qu'il le faut, j'ai relevé la tête et me suis dit qu'il fallait continuer à vivre, encore plus intensément peut-être. Nous le devons, pour les morts, les blessés, pour les familles, pour toutes les victimes, mais aussi et surtout pour montrer au monde entier et surtout aux terroristes que la France ne se laissera pas faire, qu'elle continuera à vivre comme avant, la peur ne nous envahira pas. Il nous faut continuer à mener sans relâche cette lutte contre l'obscurantisme et la lâcheté en portant très haut et avec notre devise qui, plus que jamais, représente notre pays, **avec ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité...**

Si l'heure est encore au recueillement et que nos pensées vont d'abord et avant tout aux victimes et à leurs familles, avec qui nous partageons la douleur et la peine, mais aussi la légitime révolte qui est la leur, nous disons non à l'horreur.

La vie continue malgré tout aussi à Saint-Barnabé...

Comme vous avez pu l'apercevoir, nos agents mettent en place les illuminations de Noël avec quelques nouveautés, pour la 1ère fois la rue Pierre Rouxel va être illuminée, ces guirlandes nous rappellent que nous nous approchons de moments de fêtes. La mise en place des chicanes provisoires - rue Pierre Rouxel - donnent d'excellents résultats en terme de diminution de vitesse. C'est pourquoi et pour votre sécurité celles-ci seront installées de façon permanente prochainement. Je vous rappelle que sans chicane un véhicule sur trois dépasse les 80 km/h, c'est inadmissible, dans l'attente de leur mise en place des contrôles de vitesse seront effectués.

Le programme voirie 2015 se termine quand même, le parking de la salle omnisport, l'impasse des Hortensias et la rue Arthur Rimbaud vont être remis à neuf cette semaine.

En ce qui concerne **la rue Général de Gaulle**, nous avons eu le résultat du passage de la caméra pour quantifier les travaux de réparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées. Celui-ci s'avère désastreux, et nous oblige à remettre en état une grosse partie des réseaux avant de rénover la rue. Les conduites datent d'une quarantaine d'années, par conséquent les travaux de réhabilitation seront retardés au premier semestre 2017.

Un nouveau programme de voirie a été étudié et sera proposé au prochain conseil municipal.

Dimanche 6 Décembre, nous votons au 1^{er} tour des élections régionales, **Voter est un acte citoyen**, revendiqué par les populations privées de ce droit et pour lequel les générations qui nous ont précédées se sont battues, bien souvent au péril de leur vie. Accomplir son devoir d'électeur constitue un acte majeur de notre démocratie. C'est la raison pour laquelle je vous invite à venir voter et à faire voter.

A la parution de l'info, **le barnabéthon** sera la festivité du jour, une journée menée par Mme Jocelyne BOUTIER, son équipe et toutes les associations barnabéennes que je tiens à remercier d'avance pour leur dévouement et cet élan de solidarité pour lutter contre cette maladie « la Myopathie »

À Saint-Barnabé comme partout, les fêtes de fin d'année approchent, au nom de l'ensemble du conseil municipal et à titre personnel, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes et heureuses fêtes.

Votre maire, M. Georges LE FRANC.

Joyeuses Fêtes de Fin d'Année...

INVITATION A LA POPULATION

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal

Vous invitent aux vœux du Nouvel An ainsi qu'au vin d'honneur le :



DIMANCHE 10 JANVIER 2016

A 11h30 à la Salle Polyvalente



Dans l'attente de vous y rencontrer, bonnes fêtes de fin d'année.

Vie communale

Conseil Municipal du 13 Novembre 2015

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Jocelyne BOUTIER - M. Éric LE POTTIER – Mme Fanny PHILIPPE - M. Michel JOUAN (Adjoints) – MM. Jean-Pierre ROUILLÉ - Franck JÉGLOT – Mmes Christelle GAUTHIER - Lyne MILBÉO-MARTIN- M. Thomas MAHÉO – Mme Arlette GALLAIS – MM. Alain LE FORESTIER – François BINET.

Absentes excusées :

Mme Véronique LE GALLO donnant pouvoir à Mme Christelle GAUTHIER.
Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à M. Jean-Pierre ROUILLÉ.

Secrétaire de séance :

M. Thomas MAHÉO.

APPROBATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR.

Monsieur le Maire présente le schéma départemental de la coopération intercommunale tel qu'il est présenté par le Préfet des Côtes d'Armor en faisant référence à la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce schéma comporte deux sous-parties.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants permettant l'équilibre de la solidarité financière et l'organisation des services publics de proximité.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Il sera donc prévu de dissoudre ces syndicats sans activité depuis 2 ans ou dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le Préfet invite les collectivités à soumettre ce schéma par voie de délibération.

Le préfet apporte les précisions suivantes :

- Le schéma doit être consensuel avec l'assentiment de toutes les collectivités, en dernier recours le Préfet tranchera.

- Le schéma doit être raisonnablement affiché sur du long terme avec des territoires regroupés autour de bassins de vie cohérents et solidaires.
- Le schéma passe par la fusion de blocs de territoires actuels, le rattachement d'une commune à un autre bloc intercommunal n'est pas exclu.
- L'écriture du schéma s'appuie sur les documents existants : cartes des pays, SCOT, bassins de vie avec la notion domicile-travail.
- L'écriture du schéma se fonde sur des territoires aux plans démographique et financier.
- Toutes les communautés devront, à l'issue de la mise en œuvre du schéma, comporter au moins 15 000 habitants.

Le Maire précise qu'un regroupement de la CIDERAL avec les Communautés de communes du Mené et de l'Hardouinai-Méné est prévu. En outre, les communes de Mûr de Bretagne et de Saint-Connec, actuellement rattachées à Pontivy-Communauté, devraient rejoindre cette nouvelle intercommunalité. Cette nouvelle entité regrouperait 51 communes avec 52 151 habitants. Il souligne aussi le projet de communes nouvelles permettant la création d'une communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **DONNE** un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor tel que présenté par le Préfet.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

| |
|--|
| <h3>PROPOSITIONS DE PROJETS AU CONTRAT DE TERRITOIRE</h3> |
|--|

Monsieur le Maire rappelle la réunion du comité local de mise en place du contrat de territoire élaboré par la CIDERAL et le Conseil Départemental qui prévoit une enveloppe de 3,284 millions d'euros pour le territoire (CIDERAL, CDC UZEL, CDC CORLAY, CAUREL, ST GILLES, ST GUEN, LANGAST).

Cette contractualisation avec les EPCI a été une première étape que l'assemblée départementale a décidé de reconduire dans le cadre d'une deuxième génération de contrats départementaux de territoires.

Chaque commune doit lister des projets selon un calendrier établi sur 3 ans. La clause de revoyure est prévue en 2018.

Les thématiques suivantes sont exclues du projet :

- Bâtiments publics.
- Réseaux d'eau, électricité et télécommunications.
- Mise en accessibilité.
- Lotissements.
- Créations de zones d'activités.
- Aire d'accueil des gens du voyage.
- Travaux de maintenance.

Le bureau municipal a listé les projets suivants :

- Création d'un terrain multisport pour 2016 estimée à 80 000 € (HT) avec un subventionnement possible de 70% par le Conseil départemental.
- Aménagement du plan d'eau pour 2016 estimé à 50 000 € (HT) avec la création d'un préau avec un subventionnement possible de 70% par le Conseil départemental.
- Rénovation de la salle polyvalente pour 2017 estimée à 180 000 € (HT) avec un subventionnement possible de 70% par le Conseil Départemental.
- Travaux de voirie hors agglomération d'une distance de 3 kilomètres pour 2018 estimés à 120 000 € (HT) avec un subventionnement possible de 70% par le Conseil Départemental.

| | Montant HT | Montant subventionné Taux de 70% |
|---|------------------|-------------------------------------|
| Terrain multisports 2016 | 80 000 € | 56 000 € |
| Plan d'eau 2016 | 50 000 € | 35 000 € |
| Rénovation salle polyvalente 2017 | 180 000 € | 126 000 € |
| Travaux de voirie Hors agglomération 2018 | 120 000 € | 84 000 € |
| TOTAL | 420 000 € | 301 000 € |

Il est important de souligner que le volume du taux de subventionnement octroyé par le Conseil Départemental ne peut être précisé avec rigueur ce jour puisqu'il dépendra de la décision de propositions formulées par les élus de la CIDERAL relative au contrat de territoire. Chaque commune devra justifier d'une capacité d'autofinancement minimum de 30% pour chaque projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- DONNE un avis favorable aux propositions de projets au contrat de territoire pour de 2016 à 2018.
- DECIDE de solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire pour la période de 2016 à 2018 suivant le tableau ci-joint :

| | Montant HT | Montant subventionné. Taux de 70% |
|--|------------------|--------------------------------------|
| Terrain multisports 2016 | 80 000 € | 56 000 € |
| Plan d'eau 2016 | 50 000 € | 35 000 € |
| Rénovation salle polyvalente 2017 | 180 000 € | 126 000 € |
| Travaux de voirie Hors agglomération 2018. | 120 000 € | 84 000 € |
| TOTAL | 420 000 € | 301 000 € |

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

MODIFICATION DE ZONAGE DES EAUX USÉES

Monsieur le Maire rappelle la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de SAINT BARNABE sur les secteurs du Relay et de la rue Pierre Mendès-France conduite par le cabinet EF Etudes qui a permis l'organisation d'une enquête d'utilité publique qui s'est déroulée du 4 septembre 2015 au 3 octobre 2015. Il s'avère qu'aucune observation n'a été notée par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable, rien ne s'oppose à ce que le Conseil Municipal valide cette modification.

Le Maire propose la fixation du nouveau périmètre du zonage d'assainissement des eaux usées.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus précisément son article L 2224-10,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- DONNE un avis favorable à la modification de zonage d'assainissement des eaux usées.

- FIXE le nouveau périmètre du zonage d'assainissement des eaux usées pour le secteur du Relay pour les parcelles cadastrées ZM 104, ZM 143, ZM 83 et pour le secteur de la rue Pierre Mendès-France du 21 au 32 (Propriété Monsieur et Madame Alain LE GOFF).
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE POUR 2015

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil qu'il convient de réaliser un point sur le budget général de la commune pour 2015.

Il est impératif de prévoir des crédits supplémentaires sur le budget général de la commune pour 2015 afin de tenir de nouveaux investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à main levées de 12 voix favorables et 3 voix défavorables,

- AUTORISE le Maire à modifier le budget général de la commune pour 2015 comme suit :

Section fonctionnement dépenses : + 31600 €

Chapitre 023 : +16600 €

Art 023 Virement à la section d'investissement : +16600 €

Chapitre 012 : + 15000 €

Art 6218 personnels extérieur +15000 €

Chapitre 65 : 0 €

Art 6558 : Autres contributions obligatoires : +460 €

Art 65748 : Sub. De Fonct. Des Associations : -460 €

Art 657364 : Charges à caractère indus. et commercial : +7598 €

Art 6521 Déficit des budgets annexes à caractères adm : -7598 €

Section fonctionnement Recettes : +31600 €

Chapitre 042 : +18600 €

Art 722 immo. corpo. : +18600 €

Chapitre 73 : +6323 €

Art 73111 Taxes foncières et habitation : 6323 €

Chapitre 74 : +6677 €

Art 7488 autres attributions et participations : +6820 €

Art 7411 DGF : -3106 €

Art 74121 dotations de solidarité rurale : +2963 €

Section Investissement dépenses : + 54700 €

Chapitre 040 : +18600 €

Art 2315 installations, matériel et outillage techniques (régie) : +8000 €

Art 2313 constructions (régie): +10000 €

Art 2188 autres immo corporelles (régie): +500 €

Art 2152 : installations de voirie (régie) : +100 €

Chapitre 23 : +12000 €

Art 2313 constructions : +10000 €

Art 2315 installations, matériel et outillage techniques : +2000 €

Chapitre 21 : +11000 €

Art 2188 autres immo corporelles: +5000 €

Art 2152 : installations de voirie: +6000 €

Chapitre 204 : +55100 €

Art 2041642 Etb IC – bâtiments et installations : +55100 €

Chapitre 13 : -42000 €

Art 13241 communes membres du GFP : -42000€

Section Investissement recettes : + 54700 €

Chapitre 13 : +35000 €

Art 1342 amendes de police : +24000 €

Art 13251 GFP de rattachement : +11000€

Chapitre 16 : +3100 €

Art 1641 emprunts : + 3100 €

Chapitre 021 : +16600 €

Art 021 Virement de la section d'exploitation : +16600 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DÉCISION MODIFICATIVE DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR 2015

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil qu'il convient de réaliser un point sur le budget assainissement de la commune pour 2015. Le budget assainissement doit être revu en fonction des factures qui seront à régler.

Il est nécessaire de mettre des crédits supplémentaires sur le budget assainissement pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à modifier le budget assainissement pour 2015 comme suit :

Section Investissement dépenses : +13100 €

Chapitre 23 : +9600 €

Art 2313 immobilisation en cours/Constructions : -30500 €

Art 2315 immobilisation en cours/Installations : +40100 €

Chapitre 20 : +3500 €

Art 203 frais d'études et frais d'insertion : +3500 €

Section Investissement recettes : +13100 €

Chapitre 13 : +13100 €

Art 1314 communes : +13100 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT POUR 2015

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil qu'il convient de réaliser un point sur les budgets de la commune pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à modifier le budget annexe du lotissement pour 2015 comme suit :

Comptes dépenses : + 3692 €

Chapitre 040 : +1846 €

Art 168748 autres communes : +1846 €

Chapitre 042 : +1846 €

Art 71355 variation des stocks de terrains aménagés : +1846 €

Comptes recettes : + 3692 €

Chapitre 040 : +1846 €

Art 3555 terrains aménagés : +1846 €

Chapitre 75 : +1846 €

Art 7552 prise en charges du déficit du budget annexe : +1846 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

APPROBATION DU RÉGLEMENT DU LOTISSEMENT TRISKEL

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 16 octobre 2015, le Conseil Municipal a sollicité des modifications dans le règlement du lotissement Triskel. En effet, le Conseil municipal ne validait par un certain nombre d'articles :

L'article 11-3 alinéa a sur les « pentes » devra être revu à savoir « Les toitures cintrées et demi cintrées sont interdites » par « Les toitures cintrées et demi cintrées sont autorisées ».

L'article 11-3 alinéa b relatif à « La couverture » devra être précisé « Autoriser les bacs aciers ».

L'article 11-4 alinéa b « Clôtures », il convient d'annuler « Les arbres ne seront pas taillés ».

Dans l'annexe 1, il est nécessaire de supprimer « Les saules ».

Le cabinet d'architecture et paysager A-MAR chargé du projet a revu les différents points notés supra.

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à mains levées de 14 voix favorables et 1 abstention.

- VALIDE le règlement du lotissement Triskel tel qu'il a été modifié par le cabinet A-MAR.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT TRISKEL

Monsieur le Maire soumet l'approbation du projet de règlement + tableau d'estimation prévisionnelle des travaux (1 tableau détaillé + 1 tableau synthétique). Le Maire lit les différents documents. Le règlement a été préalablement envoyé aux membres du Conseil en même temps que les convocations au présent Conseil ainsi que le plan d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver le plan d'aménagement.
- Décide de ne pas valider le règlement tel qu'il est présenté ce jour. L'article 11-3 alinéa a sur les « pentes » devra être revu à savoir « Les toitures cintrées et demi cintrées sont interdites » par « Les toitures cintrées et demi cintrées sont autorisées ». L'article 11-3 alinéa b relatif à « La couverture » devra être précisé « Autoriser les bacs aciers ». L'article 11-4 alinéa b « Clôtures », il convient d'annuler « Les arbres ne seront pas taillés ». Dans l'annexe 1, il est nécessaire de supprimer « Les saules ». Le règlement devra donc être modifié tel qu'indiqué supra et sera soumis ultérieurement au Conseil Municipal.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Repas du C.C.A.S. du 11 Novembre 2015

Le mercredi 11 Novembre s'est déroulée la commémoration de l'armistice :

- Rassemblement des différents drapeaux à la mairie.
- Office religieux célébré par l'Abbé Robert JOSSE assisté de M. Barnabé CALMÉ pour les victimes de guerre.
- Défilé au monument aux morts, ponctué par un dépôt de gerbe et d'une minute de silence à la mémoire de tous les disparus.

Les enfants des écoles ont chanté La Marseillaise.

Le vin d'honneur, offert par la municipalité et servi par les élus, a marqué le début des festivités, dans une ambiance conviviale.

Le repas, servi par le restaurant « Au fer à cheval », a réuni les personnes de 66 ans et plus.

147 personnes ont pu apprécier le repas. 132 convives présents, et 15 autres, qui ne pouvaient se déplacer, ont eu leur repas livré à leur domicile.

Nous avons eu une pensée pour ces hommes et femmes qui ont marqué la vie de st Barnabé et qui sont décédés, à savoir :

- ➔ Germaine GENISSEL épouse MAUDIEU décédée le 12 Décembre 2014.
- ➔ Anna JEFFRAY décédée le 28 Janvier 2015.
- ➔ Célestine GAUSSON épouse GUILLEMOT décédée le 20 Mars 2015.
- ➔ Marcel GUERNIC décédé le 16 Avril 2015.
- ➔ Thérèse CALMÉ épouse GUILMOTO décédée le 20 Avril 2015.
- ➔ Louise PERRON épouse MARTEIL décédée le 9 Juillet 2015.
- ➔ Jeanne MARAY épouse NÉVO décédée le 2 Septembre 2015.
- ➔ Denise OLANIER épouse MILET décédée le 22 Septembre 2015.

Les doyens présents étaient **Mme Geneviève NÉVO, MM. François CADORET & Jean ROUAULT : 92 ans tous les 3. M. Denis DAGUILLON, 92 ans** également était excusé.

Ils ont reçu un présent de la municipalité : un bouquet de fleurs pour Mme NÉVO et un panier garni pour les hommes.

Le **C.C.A.S.**, associé **au Conseil Municipal**, n'oublie pas les personnes qui n'ont pu se déplacer, retenues par la maladie, la souffrance, l'hospitalisation, elles seront visitées par les membres du Conseil Municipal au cours du mois de décembre pour la remise du colis.



M. Le Maire remercie les élus pour leur dévouement et leur attachement à cette manifestation qui met à l'honneur nos anciens, mais aussi le personnel communal qui œuvre dans l'ombre pour que cette journée se déroule sans aléas. Merci à Serge et Christelle LEFEBVRE qui, avec leur équipe, ont raffolé nos papilles !

Merci également à Jean-Yves PAMPANAY qui anime depuis plusieurs années déjà, cette journée de détente.

NOCES D'OR DE Huguette & Marcel RUELLAND



Marcel et Huguette RUELLAND ont fêté leurs Noces d'Or le samedi 21 Novembre 2015

Ils ont eu 2 enfants : Valérie et Lionel

puis 4 petits enfants : Katiane, Cédric, Loriane et JérémY et une arrière petite-fille Celenia.

Marcel est président du club de vélo et Huguette, fidèle au comité de l'info.

Chaleureuses félicitations....

ÉTAT CIVIL DU MOIS D'OCTOBRE & NOVEMBRE 2015

Naissances : *Kilyann VINCENT*, 8, rue des Ajoncs, né le 29 Octobre 2015 à Noyal-Pontivy
Eliot JOSSELINE, 16, rue des Peupliers, né le 31 Octobre 2015 à Noyal-Pontivy
Yasser-Ben-Rahim SAID, Le Kerditio, né le 23 Novembre 2015 à Noyal-Pontivy

AGENCE POSTALE & MAIRIE

*N'oubliez pas de déposer votre lettre pour le Père Noël
à l'agence postale jusqu'au 19 Décembre.*



L'agence postale sera fermée les :

Mercredi 23, samedi 26 et jeudi 31 Décembre 2015 & Samedi 2 Janvier 2016.

La Mairie sera fermée les :

Samedi 26 Décembre 2015 & Samedi 2 Janvier 2016.

Communiqué de La Poste

Depuis le 17 Novembre, les circuits de distribution du courrier ont été modifiés sur votre commune. L'horaire de passage de vos facteurs est donc amené à évoluer. Nous continuons bien évidemment à assurer notre mission de service public en distribuant le courrier 6 jours sur 7 sur votre commune, mais les horaires de passage peuvent varier en fonction du circuit, et pour certains jusqu'au début d'après-midi.

Il est également possible que sur votre commune, il y ait une modification d'affectation de la tournée et qu'un nouveau facteur ait en charge la distribution. Nous sollicitons votre compréhension durant les premiers jours lors de la phase d'apprentissage et de découverte de son nouveau circuit et de ses nouveaux clients.

Si besoin, notre service consommateur reste à votre disposition pour répondre à vos questions au numéro d'appel dédié : le 36.31 (appel surtaxé, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h).

LOGEMENT COMMUNAL A LOUER

STUDIO : Foyer Social, rue Jean Moulin : 192,64 €, libre de suite.

ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 & 13 DÉCEMBRE

Les bureaux de vote seront **ouverts de 8 H 00 à 18 H 00**.

Les opérations de vote se dérouleront à la Salle Polyvalente pour les deux bureaux (1et 2).

Bureau 1 :

Comprend tous les électeurs domiciliés :

- A droite du CD 109 (Rue du Général de Gaulle) en venant de Loudéac jusqu'à la Mairie.
- De la Rue Jean-Paul Sartre (Lotissement Piry inclus).
- De la route du Champ de l'Épine à la Croix Rouge.

Bureau 2 :

Comprend tous les électeurs domiciliés :

- A gauche des voies précitées.
- Le quartier de La Loge relève en totalité du Bureau N°1.

Pour voter, il est préférable de se munir de sa carte d'électeur (de teinte bleue).

Il est désormais **OBLIGATOIRE** de **présenter un titre d'identité** pour tous les électeurs se présentant pour voter, quelque soit l'élection et la taille de la commune.

Les titres permettant **aux électeurs français** de justifier de leur identité en application de l'article R.60 du code électoral sont les suivants :

- Carte nationale d'identité.
- Passeport.
- Permis de conduire.
- Carte vitale avec photographie.
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore.
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie.
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat.
- Carte famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF.
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 FÉVRIER 2016 et les personnes récemment domiciliées dans la commune doivent s'inscrire en Mairie sur les listes électorales politiques. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La période d'inscription court du 1^{er} OCTOBRE au 31 DÉCEMBRE 2015.

HORAIRES DES MESSES

Dimanche 13 Décembre à 10h30

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **DECEMBRE 1999** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Novembre 2015, ils étaient 84 (Hommes : 54 et Femmes : 30).

A la date du 15 Novembre 2014, ils étaient 87 (Hommes : 40 et Femmes : 47).

COMMISSION DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

MARDI 8 DÉCEMBRE 2015 à 14h00

Mission Locale Centre Bretagne / Maison de l'Emploi
1, rue de la Chesnaie - B.P. 233 - 22600 LOUDÉAC

INFOS DECHETTERIE

Les déchetteries fermeront exceptionnellement le **24 DECEMBRE** et le **31 DECEMBRE à 16h**.

Elles seront également **FERMEES LE 26 DECEMBRE ET 2 JANVIER 2016**.

L'entreprise COLAS T.P. poursuit les travaux de réfection de voirie : bordures, enrobé de chaussées dans les lieux suivants : Coëtmour, Blanlin, Le Fossé, parking de l'Impasse des Hortensias, la rue Rimbaud et le parking de la Salle Omnisports qui sera terminé la première semaine de décembre.

Gestion de la voie communale

En vertu de l'ordonnance N°59.115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales et des décrets N°64.262 du 14 mars 1964 et N°763.790 du 20 Août 1976, il est interdit de nuire à la chaussée des voies publiques et des chemins ruraux qui peut compromettre la sécurité ou la bonne circulation. Il est interdit sans autorisation du Maire, d'ouvrir des fossés le long des voies communales, de rejeter l'égout des toits ou les eaux usées, d'établir des accès à ces voies, d'établir des barrages sur les fossés, de procéder à l'émission de nappes fumigènes. Certains agriculteurs vont jusqu'à labourer et semer les fossés, c'est bien entendu interdit.

Le Maire est en mesure d'envoyer une mise en demeure à l'administré récalcitrant pour se conformer à la réglementation en vigueur. Ainsi, les travaux de curage de fossés pourraient être à la charge du contrevenant.

Les arbres (branches et racines) qui avancent sur les voies communales doivent être coupés à l'aplomb de l'alignement de ces dernières, aux frais des propriétaires.

L'élagage étant imprescriptible et obligatoire, le propriétaire riverain qui ne l'exécute pas, peut-être mis en demeure par le Maire, par lettre recommandée avec avis de réception. S'il persiste, la Commune effectue ou fait effectuer l'élagage aux frais du contrevenant.

Le maire peut prendre un arrêté précisant les conditions des opérations d'élagage.

Le Maire a toute compétence de la police et de la conservation pour les voies communales et les chemins ruraux.

Abandon d'ordures et de déchets verts

Il est malheureusement constaté le dépôt de déchets et notamment verts sur les voies publiques de la commune de Saint-Barnabé. C'est INTERDIT. Ces abandons de déchets peuvent faire l'objet d'amendes forfaitaires en vertu de l'article L 13133-2 du Code de Santé Publique, de l'article L-110 du Code l'Urbanisme, des articles L-541-44 à L541-48 du Code de l'Environnement, de l'article R116-2 du Code de la Voirie routière qui se décomposent comme suit :

☞ Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique, vous risquez une amende forfaitaire de :

68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant).

180 € au-delà de ce délai.

A défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Vie scolaire

MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – DÉCEMBRE 2015

| Lundi 7 Décembre | Mardi 8 Décembre | Jeudi 10 Décembre | Vendredi 11 Décembre |
|--|---|--|---|
| Salade de blé Rôti de porc à l'estragon Petits pois Mousse au chocolat | Saucisson à l'ail Gratiné de poisson au fromage Riz Fruit frais | Potage Tajine de volaille & ses légumes Gâteau chocolat maison | Salade paysanne Omelette Coquillettes Yaourt sucré |
| Lundi 14 Décembre | Mardi 15 Décembre | Jeudi 17 Décembre | Vendredi 18 Décembre |
| Salade de pomme de terre façon piémontaise Jambon persillade Haricots verts Fruit frais | Carottes râpées Lasagnes Salade verte Fromage blanc |  REPAS DE NOEL | Potage Filet de poisson pané Brocolis / Semoule Flan nappé |

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

Du Lundi 31 au Jeudi 31 Décembre.

Retrait des dossiers d'inscription l'accueil de la CIDERAL ou en mairie du 16 Novembre au 4 Décembre.

Vie associative & culturelle

F.N.A.C.A.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 28 Novembre 2015. L'association a fait son bilan de l'année, a remercié la mairie pour la plaque posée le 12 Mars 2015 et félicite Roland ROBIN pour sa médaille.

Programme 2016 :

Commémoration le 19 Juin 2016 prévue à Le Cambout.

Le bureau reste inchangé avec M. Bernard GASTARD comme Président.



CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

CAFÉ DE L'AMITIÉ & BUCHE DE NOEL

JEUDI 17 DÉCEMBRE
à la salle Pascal LEGAY à 14h.



Service : Babeth LE GOFF – Chantal JÉGLOT – Roger GAUTIER – Nicole MACÉ – Alphonse MARJOT

SORTIE DE NOEL

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2015
Voyage dans le Golf – Muzillac



Départ sur le parking du Foyer Social.
Il reste quelques places : 50 €

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

JEUDI 7 JANVIER 2016
à 14h – Salle Pascal Legay
Avec café de l'amitié & galette des Rois
Elections du tiers sortant.
Les candidats et candidates sont les bienvenus

U.N.C. / A.F.N.

SAMEDI 5 DÉCEMBRE à 17h

**Hommage aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie
et des combats du Maroc et de la Tunisie de 1952 à 1964.**

LECTURE POUR TOUS

ATELIER D'ÉCRITURE

Atelier d'écriture les jeudis 14,21 et 28 janvier de 18h à 20h

Atelier pour 8 personnes, disponibles sur les trois dates.

Le lieu sera déterminé en fonction des communes inscrites.

Cet atelier se déroule sur trois séances, animé par Charlotte KERAUDREN. Venez-vous essayer à l'écriture collective ! Le texte collectif produit inspirera ensuite Laëtitia ROUXEL et Mandragore, deux auteures de bande dessinée bretonne, pour créer des planches de BD. Deux regards sur un même texte.

Le samedi 23 avril une rencontre entre les participants, Charlotte KERAUDREN et les deux auteurs sera organisée, pour échanger autour de la création, de l'écrit, de l'art de la bande dessinée.

Présentation coups de cœur BD des bibliothécaires.

Inscription au 06.65.45.73.05

ATELIER DÉCOS DE NOEL

MARDI 22 DECEMBRE de 14h à 16h

Réservé aux enfants de Grande section au CM2.

Inscription obligatoire à la bibliothèque ou à la Mairie avant le 18 décembre aux heures d'ouverture.

L'animation se clôturera par un goûter offert par l'association.

De nombreuses nouveautés sont à la disposition des adhérents.

Quelques rappels :

Abonnement : 2€ par personne et par an.

Possibilité d'emprunter 8 documents pour 3 semaines.



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h30

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h à 12h

FERMETURE EXCEPTIONNELLE LE SAMEDI 26 DÉCEMBRE



02.96.26.73.29

TCHE KANAM

Dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale, l'association « Tche Kanam » a organisé, le week-end du 21-22 Novembre 15, une exposition de photos du Sénégal et une projection de film «Sénégal femmes d'exception».

L'association « Tché Kanam » œuvre depuis 2002 pour la scolarisation des enfants de 3 à 6 ans dans la région de M' BOUR.

Une 3^e école est en projet.

Si vous souhaitez apportez des dons ou visiter le site de cette association : www.tche-kanam.org



CLUB LES BÉBÉS

« LES BEBES LECTEURS »

Vous êtes parents, grands-parents, professionnels de l'enfance, participez à la séance « Bébés Lecteurs » le



MERCREDI 9 DÉCEMBRE
de 9h45 à 11h à la bibliothèque



Renseignements :

Mme Alice BAILLY, coordinatrice réseau des bibliothèques et/ou Mme Christelle TAILLANDIER au 02.96.66.09.09.

Après des salariés ou bénévoles des bibliothèques.

Les séances d'animation sont assurées par Mme Christelle TAILLANDIER les 9 et 16 Décembre 2015.

COLLECTE DE PAPIERS

Prochaines permanences à l'atelier municipal :

Les 5 & 19/12/2015 de 10h à 12h

Merci de respecter les horaires de dépôt.

VÉLO LOISIRS

L'association vélo a tenu son Assemblée Générale le 30 Octobre 2015.

Présidée par Marcel RUELLAND, l'association compte 18 adhérents

Sorties tous les dimanches matins,

La journée pique-nique est renouvelée

Objectifs de la nouvelle saison : trouver des partenaires financiers et organiser une randonnée.

Le Bureau :

Président : Marcel RUELLAND

Vice-président : Jeannot DUFOUR

Trésorier : Lionel RUELLAND

Secrétaire : Bertrand OLIVEUX



Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.

Les sorties s'effectuent à partir de 8h30, départ sur le parking de la Salle Polyvalente.





BASKET-BALL

<http://www.assb-basket.ayosport.com>

SENIORS

Le 5/12 à 19h15 : Pluduno / Saint-Barnabé
Le 11/12 à 20h30 : Yffiniac (2) / Saint-Barnabé
Le 19/12 à 19h : Saint-Barnabé / Plaintel (2)

Après le match du 19 Décembre, tirage au sort de la loterie champagne.



FOOTBALL

PROGRAMME DE DÉCEMBRE 2015

Equipe A :

6 Décembre : A.S.S.B (1) / LAUREMENÉ (2)
13 Décembre : SAINT-JACUT / A.S.S.B. (1)
20 Décembre: A.S.S.B. / C.S. MERDRIGNAC (2)



Equipe B :

6 Décembre : A.S.S.B (2) / TREVÉ (C)
13 Décembre : SAINT-JACUT (2) / A.S.S.B. (2)
20 Décembre: A.S.S.B. (2) / PLUMIEUX (4)

Entrée gratuite

L'A.S.S.B. Football remercie vivement tous les Barnabéens et Barnabéennes qui ont participé à l'achat du couscous à emporter de l'école de foot. Cette vente à emporter a connu un très gros succès.
Merci pour nos petits footeux !!!

L'école de foot, à travers ces U8 & U9, est passée à la télévision le mercredi 2 Décembre à l'occasion du match GUINGAMP / REIMS.

Nous y reviendrons plus longuement dans l'info de janvier 2016, photos à l'appui !

FORMIDABLES INSTANTS POUR NOS JEUNES !

L'A.S.S.B. Football souhaite à toute la population Barnabéenne et à ces supporters un Joyeux Noël et de Bonnes Fêtes du Nouvel An.



BAR – RESTAURANT « LE FER A CHEVAL »



LE FER A CHEVAL EST FERMÉ LE LUNDI

MENU DE LA SAINT-SYLVESTRE

Cocktail de la Sommelière
Terrine de foie gras aux épices douces et poires caramélisées
Aumônière de poisson et julienne de légumes
Sauce beurre rouge
Pause glacée pétillante
Magret de canard à la chapelure d'agrumes & sa garniture
Fromage chaud du réveillon de la Saint-Sylvestre
Dessert du Nouvel An 2016
Café & ses mignardises

58 € (hors boisson)



FERMÉ les 25, 26 et 27 Décembre
OUVERT les 31 Décembre et 1^{er} JANVIER 2016

Jeudis Gourmands

10 Décembre : Jambon à l'os **17 Décembre** : Rôti de savoyard

Plats à emporter 5,50 € tous les jours sur réservation

Pour toutes réservations : 02.96.26.74.09

Site : auferacheval-bretagne.fr

Mail : contact@auferacheval-bretagne.fr



« TAXI Maryse DORÉ »

vous souhaite un Joyeux Noël ainsi qu'une très bonne Année 2016.

Je suis à votre disposition 7 jours sur 7 pour vos transports médicaux (radiothérapie, chimio, dialyse, consultation, entrée et sortie d'hôpitaux, etc.) et transports privés.

Portable : 06.68.92.45.10

Agenda

| | |
|-------------------|---|
| 05/12/2015 | TOUTE LA JOURNÉE – BARNABÉTHON UNC – AFN – Hommage au Monument aux Morts – 17h |
| 06/12/2015 | ÉLECTIONS RÉGIONALES – Salle Polyvalente – De 8h à 18h |
| 09/12/2015 | Les Bébés Lecteurs – Bibliothèque – De 9h45 à 11h |
| 11/12/2015 | Arbre de Noël de l'École Jeanne d'Arc – Salle Polyvalente – 20h30 Conseil Municipal – Mairie – 20h30 |
| 13/12/2015 | 2 ^{ème} Tour des ÉLECTIONS RÉGIONALES – Salle Polyvalente – De 8h à 18h |
| 14/12/2015 | Comité de l'info – Mairie – 20h30 |
| 17/12/2015 | Arbre de Noël du C.C.A.S offert aux enfants des écoles – Salle Polyvalente – 14h Café de l'amitié & Bûche de Noël – Salle Pascal Legay – Club Bruyères d'Arvor – 14h |
| 18/12/15 | Arbre de Noël de l'École Mathurin Boscher – Salle Polyvalente – 20h Voyage dans le Golf – Club Bruyères d'Arvor |

Membres du Comité Info :

M. Georges LE FRANC (Maire) – Mmes Jocelyne BOUTIER – Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – M. Thomas MAHÉO (Élus).

MM. Guy MACÉ – Samuel BRIAND – Patrick DONNIO – Alain LAGROST – Pierrick LASSALLE – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Xavier MODICOM – Mmes Anne-Marie JOUAN – Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Carole LE FRANC - Claudine FLÉHO (membres).